

“Vous le lirez”

Bruno Poucet. *La liberté sous contrat. Une histoire de l'enseignement privé*. Fabert, 2009, 254 pages.

Exceptionnellement, ce compte rendu prend toute la place réservée à cette rubrique. En effet, l'ouvrage de Bruno Poucet : *La liberté sous contrat. Une histoire de l'enseignement privé*, paru aux éditions Fabert, est le premier livre complet sur la question qui sera lui-même enrichi par le rapport à paraître du colloque scientifique organisé par l'auteur, au Centre régional de documentation pédagogique d'Amiens, les 10 et 11 décembre 2009, sous l'intitulé : “Etat et enseignement privé. A propos des cinquante ans de la loi Debré.”

Bruno Poucet a réussi en effet le tour de force de réunir à Amiens la quasi-totalité des acteurs, encore en vie, qui ont joué un rôle à différents moments de ce demi-siècle de débats, de décisions législatives et d'applications chaotiques. Du coup, la lecture du livre est une sorte d'analyse des positions réitérées lors de ce colloque aussi bien par les partisans de l'école publique que par les défenseurs de l'enseignement privé. A titre d'exemple,

la présence à Amiens de Nicole Fontaine, ancienne présidente du Parlement européen, ou de Louis Mexandeau, ancien ministre socialiste, prouvait que désormais le regard sur le passé était devenu serein, mais non dépourvu d'acuité.

Je suis personnellement reconnaissant à l'auteur d'avoir utilisé le terme d'enseignement privé, car j'ai toujours, pour ma part, rejeté les deux appellations “enseignement libre” et “enseignement catholique”. La première, parce qu'elle pouvait laisser entendre que l'enseignement public n'était pas libre alors que, pour moi, la laïcité est la condition de la liberté. La seconde, parce que, outre l'existence d'établissements libres non catholiques et pas pour autant confessionnels, les motivations religieuses du choix du privé par les parents d'élèves étaient venues largement minoritaires depuis des décennies. D'ailleurs, y aurait-il une crise des vocations si l'enseignement privé était pleinement “catholique” ? Je ferai d'emblée un reproche minime à l'auteur : la faible présence apparente des catholiques de l'enseignement public.

Ayant vécu cette période comme militant à la fois du SGEN-CFTC puis CFDT, et des équipes enseignantes et de la paroisse universitaire, je puis témoigner que les pressions ont été vives pour le premier sur le milieu “laïc” afin de le faire évoluer vers une laïcité plus ouverte, et pour les secondes sur l'épiscopat et sur le clergé paroissial pour faire cesser à la fois les sermons hostiles aux écoles laïques et les quêtes obligatoires pour les établissements privés...

Mais l'auteur a commencé un travail considérable basé sur d'importantes archives issues de ces mouvements. Un autre ouvrage verra sans doute le jour prochainement.

Notre éloge est total pour le formidable travail du chercheur pour déboucher par tout, dans les institutions comme chez les particuliers, les archives de toutes sortes qui permettent de préciser contextes et décisions,

et tout cela sans secréter d'ennui. Au contraire, l'intérêt ne cesse de se renforcer au fil des pages, de 1944, quand il s'agit de liquider l'attitude du gouvernement de Vichy comblant vis-à-vis des écoles “catholiques”, à 2009, quand se développe un enseignement privé hors la loi Debré.

Le lecteur trouvera dans le livre le texte intégral de la loi Debré du 31 décembre 1959, mais aussi son état actuel compte tenu des modifications intervenues depuis. Il en découvrira la genèse, les attermoissements des uns et des autres, et la vivacité des débats, manifestations, libellés et tracts. Mais il prendra conscience du contexte : évolution démographique, modifications dans la demande parentale, effets du Concile Vatican II, changements politiques et alternances des pouvoirs.

Au total, c'est l'histoire d'un rapprochement au départ in-

probable entre deux cultures, deux traditions placées en situation de concurrence puis attelées à la même œuvre : instruire, certes, mais aussi éduquer une jeunesse parfois rétive et mieux la préparer aux incertitudes du futur.

Des hommes et des femmes de bonne volonté ont fini par s'entendre. Les pratiques des uns ont un peu déteint sur celles des autres, échanges facilités par la mobilité des élèves et de leurs familles passant d'un système à l'autre – sans trop voir de différences ?

Sécularisation accentuée de l'enseignement privé avec des enseignants professionnels et mieux formés substitués aux congrégations, ouverture plus grande de l'école publique aux parents d'élèves, les évolutions ont favorisé le rapprochement des modes de fonctionnement.

Toutefois, de même que des différences importantes se creusent entre établissements

publics d'un même cursus scolaire, pour des raisons de lieux d'implantation et de recrutement sociologique, les différences entre établissements privés demeurent grandes, en fonction parfois de la tradition (les héritiers des Frères des écoles chrétiennes ou de la Sainte-Famille ou des Jésuites n'ont pas les mêmes références de départ), parfois de l'impact de telle ou telle direction ou de telle ou telle association de parents d'élèves marquées politiquement ou socialement.

Bref, les choses ne sont pas simples et c'est le mérite de Bruno Poucet par cette somme historique d'en dénouer les principaux fils, en permettant une lecture aisée et passionnante d'un bout à l'autre.

Un livre désormais incontournable donc très recommandable.

Paul Oudart